

COMMUNE DE SANDWEILER

ETUDE DE TRAFIC DE LA LOCALITE DE SANDWEILER

best
Ingenieurs-Conseils

Bureau d'Etudes et de Services Techniques

2, rue des Sapins
Tél. 34 90 90

L-2513 Senningerberg
Fax : 34 94 33

MAI 2009

1. Introduction :

La commune de Sandweiler a donné la mission d'une étude de trafic au bureau d'ingénieurs B.E.S.T.. L'objet de cette étude est d'analyser et d'optimiser le trafic dans la localité de Sandweiler. De plus, la présente étude prévoit la réorganisation du trajet des élèves vers l'école.

2. Description du réseau routier :

La localité de Sandweiler possède des liaisons routières directes vers les villages de Neuhaeusgen, Schrassig, Oetrange, Contern, Itzig et la Ville de Luxembourg. Les rues principales sont la rue de Remich (ancienne N2) et la rue d'Itzig (C.R. 158/ C.R. 173) qui figurent comme rues collectrices pour le trafic en provenance des rues résidentielles.



Image 1 : Rues collectrices de la localité de Sandweiler

Les rues étatiques de la localité de Sandweiler sont complétées par la rue d'Oetrange (N 28), la rue de la Gare (C.R. 173), la rue Belle Vue (C.R. 185), la rue de la Montagne (C.R. 185) et la rue de la Vallée (C.R. 185).

Les rues de second ordre sont la rue Duchscher, la rue Michel Rodange jusqu'au Birelergrund et la rue Hiel.

Toutes les autres rues figurent comme rues de troisième ordre.

3. Renouvellement de la traversée de Sandweiler :

Actuellement, les travaux concernant le réaménagement de la traversée de Sandweiler sont en cours. Jusqu'à fin 2009, le chantier se trouve au cœur du village entre la rue Hiel et la rue d'Itzig. Pendant cette durée, le trafic se fait en sens unique vers la ville de Luxembourg. La déviation vers le sens inverse dirige les voitures dans la rue Hiel et la rue d'Itzig. Les lignes de Bus sont directement déviées par la rue Schaus et la rue d'Itzig.

4. Analyse du trafic :

La rue Principale et la rue d'Itzig figurent comme rue collectrices. On y retrouve non seulement la circulation résidentielle des rues adjacentes mais aussi le trafic de passage. Elles donnent des alternatives pour les trajets Munsbach-Luxembourg ; Munsbach-Itzig/Contern et Oetrange-Luxembourg. La vitesse dans les rues de premier et second ordre est en principe limitée à 50km/h. Un panneau de signalisation de 30km/h volontaire est dans la rue Duchscher.

Dans toutes les rues résidentielles, la vitesse maximale est limitée à 30km/h. Sur les carrefours, le trafic de la droite est prioritaire. Suivant le règlement communal, ces rues sont classées en cinq zones, qui sont les suivantes :

Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V
Rue du Cimetière	Rue J. Schaus	Am Gronn	An de Strachen	Rue de la Gare
Rue Dicks	Op der Houscht	Op dem Roeder	Vir Herel	
Rue Batty Weber	Rue Hamen	Am Steffesgaart	An de Steekaulen	
Rue Nic. Welter	Am Hauptgaart	An der Wiewerbach	Suebelwee	
Rue Lentz	Am Schrëndel	An der Kettebaach	Bëschwee	
	Am Groussfeld	Rue de contern (en partie)		
	Rue Lemmer			
	Rue du Pain			



Image 2 : Zones 30 de la localité de Sandweiler

Pour les piétons, un réseau de chemins dense donne des liaisons optimales entre les rues du village.

5. Problèmes du réseau routier :

Les conflits dans le réseau des rues dans la localité de Sandweiler se concentrent sur les rues étatiques, la rue Principale et la rue d'Iltzig. La rue Principale compte beaucoup de trafic de passage. Les lignes droites de la rue font que la vitesse du trafic risque d'être trop élevée. De plus, le trafic scolaire donne une saturation au niveau de l'école dans la rue Principale et dans la rue d'Iltzig.

Comme aux heures de pointe matinales, le flux du trafic sur la rue Principale vers Luxembourg est très faible, beaucoup de personnes utilisent le tracé alternatif vers la rue d'Iltzig et la rue Schaus afin de se retrouver dans le bouchon dans la Rue de Luxembourg devant le giratoire.

De plus, la présente étude a pour but de sécuriser le trafic motorisé et non motorisé dans la rue d'Iltzig.

6. Amélioration du trafic :

Lors du réaménagement de la rue Principale, certaines améliorations pour freiner le trafic sont prévues :

- Îlot vert entre les deux voies à l'entrée du village.

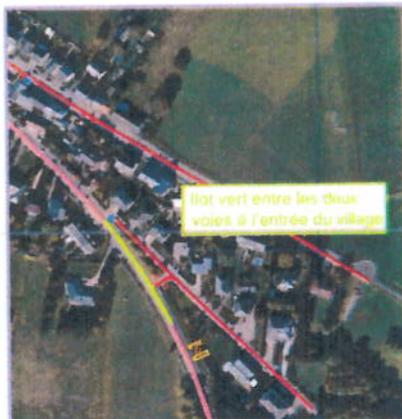


Image 1 : Îlot vert entre les deux voies

- Diminution de la largeur de la rue.
- Les autobus s'arrêtent dans la rue Principale et freinent le trafic individuel en faveur du transport en commun.
- La place centrale au niveau des bâtiments communaux coupe le champ visuel pour les conducteurs. De plus elle est recouverte en pavé ce qui provoque une vitesse moins élevée du trafic motorisé. Pour freiner le trafic, il est proposé de placer le panneau de la signalisation de l'entrée du village dans la rue Principale avant la station de contrôle technique.

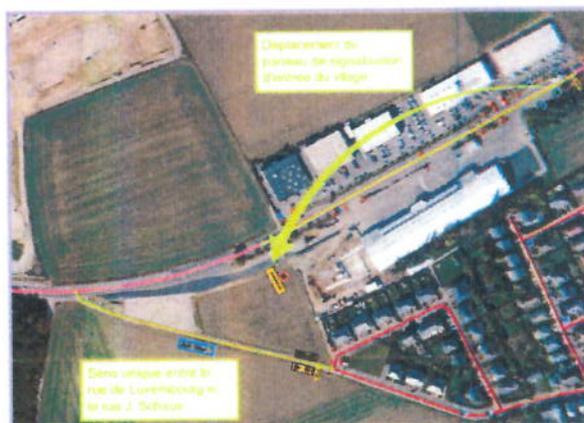


Image 4 : Déplacement du panneau de signalisation et sens unique dans la rue Schaus

De plus des feux tricolores, peuvent être installés au carrefour de la rue Principale avec la rue Hiel et la rue Belle Vue. Le phasage se fait que le temps d'attente dans la rue Hiel soit réduit à un minimum.

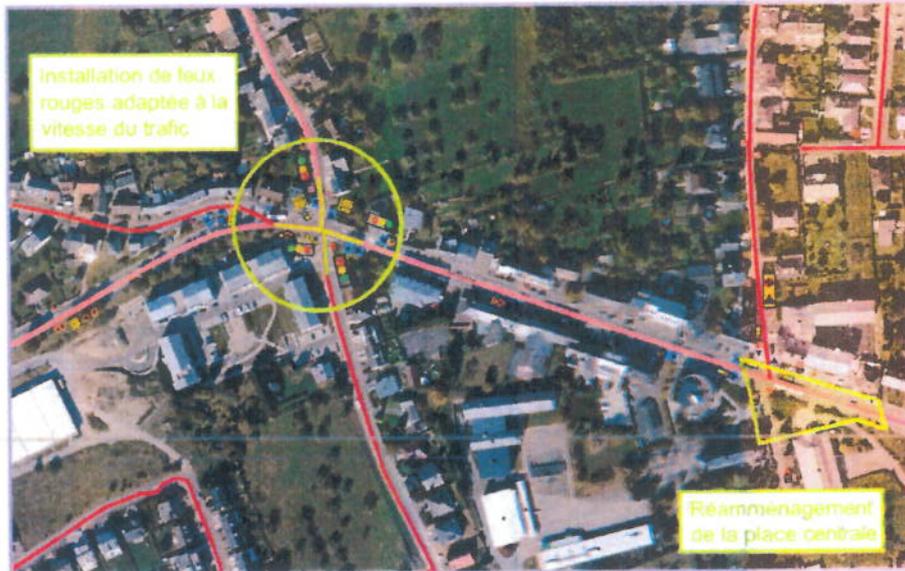


Image 5 : Feux tricolores dans la rue principale au niveau de la rue Hiel

Afin d'éviter que le trafic de pointe matinal pour aller à la ville de Luxembourg soit concentré dans la rue d'Itzig et la rue Schaus, la partie de la rue entre la route de Luxembourg et la rue Schaus se fait en sens unique.

Dans la rue d'Itzig, toutes les rues adjacentes du côté droit sont prioritaires.

Afin que la rue d'Itzig et la rue de la Gare soient reclassées en rues communales, la rue d'Itzig peut être aménagée comme zone prioritaire à droite. Dans la rue de la Gare, la limitation à 30km/h sera prolongée dans toute la rue. De plus, la rue des Romains est aussi reclassée en zone 30.



Image 6 : Zone priorité à droite dans la rue d'Itzig et zone 30 dans la rue de la Gare et la rue des Romains

Pour éviter le transport scolaire privé dans la rue Principale et la rue d'Itzig, un réseau de pédibus sera mis en place dans le prochain chapitre.

7. Pedibus :

a. Introduction

Le Pedibus est un ramassage des écoliers qui a les caractéristiques d'un bus, c'est-à-dire, une ligne avec une destination précise, des arrêts qui sont signalés par des panneaux, un ou plusieurs conducteurs qui accueillent et guident les enfants à leur destination et des passagers qui prennent le pédibus pour se déplacer. La différence du pédibus par rapport à un bus standard est que les passagers se déplacent à pied.

b. Lignes du pédibus

Pour obtenir une desserte dense des pédibus, cinq lignes sont proposées.

La ligne PB 1 fait la desserte au Nord de la localité, de la rue Batty Weber jusqu'au complexe scolaire.

La ligne PB 2 assure le ramassage des écoliers le long de la rue Principale et de la rue de Remich vers le complexe scolaire. Il sert aux enfants habitant dans la rue de Remich, rue d'Oetrange, Vir Hierel, rue Duchscher, Suebelwee, rue Lentz, rue du cimetière et la rue Principale.

La ligne PB 3 dessert la zone II et V ainsi que le rue des Romains, la ligne PB 4 la zone II.

La ligne PB 5 assure le ramassage des élèves, habitant dans la rue de la Chapelle et dans la Rue Belle Vue.

PB 1	PB 2	PB 3	PB 4	
Rue Michel Rodange	Rue de Remich	An der Wiewerbaach	Am Haaptgaard	
Rue Dicks	Rue d'Oetrange	Crèche	Rue Lemmer	
Rue Nick Welter	Rue Duchscher	Rue d'Izig	Rue du Pain	
Rue du cimetière	Suebelwee	Complexe scolaire	Complexe scolaire	
Poste	Rue Michel Rodange			
Complexe scolaire	Rue Lentz	PB 5		
	Poste			Rue de la Chapelle
	Complexe scolaire			Rue Belle Vue



Image 1 : Rues collectrices de la localité de Sandweiler

c. Fonctionnement du pédibus

Deux adultes sont prévus par pédibus pour accompagner les enfants à pied sur le trajet de l'école. Les lignes du pédibus disposent d'un horaire fixe. Les enfants attendent le pédibus au point de ralliement convenu, pour cheminer avec les conducteurs(trices) jusqu'à l'école. Tout au long du trajet, le pédibus récupère, aux différents arrêts, les enfants qui rejoignent le convoi. Sur les arrêts du pédibus, des panneaux seront installés. Dans certaines communes des pavés avec le logo du pedibus sont posés dans le trottoir à chaque endroit où le pedibus traverse la rue.



Image 7 : Panneau d'arrêt du pedibus



Image 8 : Marquage pedibus dans le trottoir